

04 déc 2009 -12:04

## Conseil des ministres du 4 décembre 2009

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 4 décembre 2009, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 4 décembre 2009, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

04 déc 2009 -12:04

Appartient à Conseil des ministres du 4 décembre 2009

## Organisation mondiale de la santé

### Donation de vaccins contre le virus H1N1

#### Donation de vaccins contre le virus H1N1

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la donation de 10 % des vaccins de la Belgique contre le virus H1N1 à l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La Belgique donnera, comme d'autres pays occidentaux, 10 % de son stock de vaccins pour venir en aide aux pays nécessiteux. La manière la plus appropriée est d'effectuer une donation à l'OMS. L'Organisation est certainement la mieux placée pour gérer et coordonner les donations et les demandes. La donation s'effectuera en fonction des stocks disponibles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

04 déc 2009 -12:04

Appartient à [Conseil des ministres du 4 décembre 2009](#)

## Emploi

### Exécution des mesures concernant l'emploi prises lors du conclave budgétaire

### Exécution des mesures concernant l'emploi prises lors du conclave budgétaire

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet de loi en vue de soutenir l'emploi. Le projet de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet et de la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx exécute les décisions prises par le Conseil des ministres lors du conclave budgétaire.

Ces mesures visent à soutenir l'emploi et à mettre sur pied de nouvelles initiatives pour développer les compétences des travailleurs et des futurs travailleurs.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, exécute les mesures suivantes :

- renforcement du Maribel Social,
- concentration des efforts de formation des entreprises vers certains groupes-cibles,
- création d'un fonds pour l'emploi,
- extension du public-cible du prêt lancement du fonds de participation,
- exonération de cotisations sociales pour les travailleurs de moins de 19 ans,
- simplification administrative du régime des conventions premier emploi et nouveau cas de dispense,
- réduction de cotisation spécifique pour les tuteurs qui accompagnent les stagiaires en entreprise,
- amélioration du régime des titres-services,
- extension du champ d'application du remboursement des frais d'examen médical pour les stagiaires.

D'autres dispositions seront prochainement prises par arrêté royal.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>

04 déc 2009 -12:04

Appartient à [Conseil des ministres du 4 décembre 2009](#)

## Sécurité des sommets européens à Bruxelles

Volet sécurité 2009 de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre de l'organisation des sommets européens

Volet sécurité 2009 de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre de l'organisation des sommets européens

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé sept projets d'arrêtés royaux relatifs au volet sécurité 2009 de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale.

Les projets répartissent, pour 2009, l'enveloppe budgétaire indexée de 25 millions d'euros à partir de 2004 en faveur des communes et des 6 zones de police de la Région bruxelloise, conformément à la note (\*) relative à la problématique de la sécurité à Bruxelles, dans le cadre de l'organisation des sommets européens.

La ventilation de l'enveloppe budgétaire est la suivante :

- Cadre auxiliaire (50.000 euros) : formation préparatoire des agents de police des zones bruxelloises via l'Ecole régionale intercommunale de police (ERIP)
- Aide à la résussite d'épreuves linguistiques (1.550.000 euros) : organisation de formations linguistiques par l'ERIP et immersion linguistique des policiers
- Prime Bruxelles (5.450.000 euros) : promotion au recrutement de nouveaux membres du personnel
- Investissements en matière d'infrastructures (3.750.000 euros) : réalisation d'investissements d'infrastructures et en matériel de sécurité par les zones de police
- Droit de tirage dans le cadre des sommets européens (1.500.000 euros) : paiement des heures supplémentaires dans le cadre des missions de maintien de l'ordre
- ASTRID (5.000.000 euros) : achat d'appareils ASTRID et paiement des frais de fonctionnement (abonnements, entretiens, ...)
- Prévention (7.500.000 euros) : intensification des politiques menées par les communes en matière de prévention

Un budget de 200.000 euros a également été dégagé sur les 25 millions d'euros afin d'assurer l'évaluation et le suivi du dispositif par du personnel adéquat, actuellement engagé par le SPF Intérieur.

(\*) approuvée par le Conseil des ministres du 14 juin 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

04 déc 2009 -12:04

Appartient à Conseil des ministres du 4 décembre 2009

## Infrabel

Emission de nouvelles actions en vue de rémunérer l'apport en capital par la SNCB-Holding

Emission de nouvelles actions en vue de rémunérer l'apport en capital par la SNCB-Holding

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques, le Conseil des ministres a autorisé la société anonyme de droit public Infrabel à émettre de nouvelles actions en vue de rémunérer l'apport en capital par la SNCB-Holding.

La décision d'émettre 26.233 nouvelles actions est prise dans le cadre du mécanisme de financement des travaux de modernisation des lignes 161 et 162 entre Bruxelles et Arlon. En effet, pour toutes les constructions achevées entre le 1er juillet 2008 et le 30 juin 2009, la SNCB-Holding est sur le point de réaliser l'apport en capital à Infrabel, des constructions préfinancées. Infrabel doit donc émettre de nouvelles actions représentatives de son capital afin de rémunérer l'apport en nature des constructions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 déc 2009 -12:04

Appartient à [Conseil des ministres du 4 décembre 2009](#)

## Accréditation Présidence 2010

Lancement d'un marché public pour l'accréditation des participants aux réunions organisées dans le cadre de la Présidence belge de l'UE

Lancement d'un marché public pour l'accréditation des participants aux réunions organisées dans le cadre de la Présidence belge de l'UE

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à l'accréditation des participants aux réunions organisées dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne (2e semestre 2010).

Ce marché public consiste en la mise en place d'un système d'accréditation des délégations officielles, des journalistes et des prestataires techniques qui participent aux diverses réunions dans le cadre de la Présidence 2010 : sommet de l'ASEM, sommets bilatéraux UE-pays tiers, conseils informels, conférences ministérielles.

Les services à prester comprendront par ailleurs un important volet logistique : développement et maintenance du module informatique, stockage des informations, impression des badges d'accès aux lieux de réunions, support technique sur les sites de réunions, ... Les réunions couvertes par le système d'accréditation visé par ce marché feront l'objet d'une analyse spécifique de la menace par l'OCAM (Organe de coordination pour l'analyse de la menace) et d'un encadrement approprié par les services de sécurité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 déc 2009 -12:04

Appartient à [Conseil des ministres du 4 décembre 2009](#)

## Fonction publique fédérale

Augmentation de l'allocation de fin d'année des membres du personnel fédéral - Deuxième lecture

Augmentation de l'allocation de fin d'année des membres du personnel fédéral - Deuxième lecture

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, l'augmentation du montant de l'allocation de fin d'année de chaque agent fédéral de 7 % de son salaire mensuel brut.

L'augmentation s'élève à au moins 150 euros et au plus 300 euros (montants indexés).

Le projet d'arrêté royal (\*) a été soumis à la négociation syndicale auprès du Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 28 novembre 2008 remplaçant pour le personnel de certains services publics, l'arrêté royal du 23 octobre 1979 accordant une allocation de fin d'année à certains titulaires d'une fonction rémunérée à charge du Trésor public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 déc 2009 -12:04

Appartient à Conseil des ministres du 4 décembre 2009

## Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

Modalités de versement du montant destiné au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

Modalités de versement du montant destiné au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe la source et les modalités de versement du montant défini dans la loi-programme (\*) destiné au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.

Le projet prévoit que les 10 millions d'euros destinés au Fonds sont prélevés en 2009 du produit de la TVA ou de l'impôt des personnes physiques. Le montant a été versé tout au long de l'année 2009.

(\*) 1° de l'article 116 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

04 déc 2009 -12:04

Appartient à [Conseil des ministres du 4 décembre 2009](#)

## Carrière des agents de l'Etat

Possibilités de recrutement sur la base de compétences acquises hors diplôme et autres mesures

Possibilités de recrutement sur la base de compétences acquises hors diplôme et autres mesures

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant diverses mesures relatives à la carrière des agents de l'Etat.

Le mesure la plus importante de ce projet vise à permettre le recrutement sur la base de compétences acquises hors diplôme. Le projet prévoit en effet la possibilité de déroger dans certains cas à la condition de diplôme, en rendant accessibles certaines procédures de sélection aux candidats porteurs d'un "certificat de compétences génériques acquises hors diplôme". Cette dérogation ne peut être accordée que par le ministre compétent pour la Fonction publique.

Les autres modifications prévues dans le projet d'arrêté royal sont les suivantes :

- suppression de la notion de "fonctions-types", devenue obsolète ;
- possibilité de cumul de deux types d'indemnisation pour les déplacements entre la résidence et le lieu de travail dans certaines situations ;
- transformation de l'exercice d'une fonction au sein du secrétariat d'un mandataire politique du parlement européen en un congé pour mission d'intérêt général ;
- transformation de l'exercice d'une fonction au sein d'un secrétariat d'un mandataire politique du pouvoir législatif en un congé pour mission ;
- clarification du champ d'application de l'arrêté royal du 7 mars 2007 organisant la sélection comparative et l'entrée en service dans la fonction publique administrative fédérale de certains agents statutaires des entreprises publiques autonomes ;
- insertion de l'allocation de maîtrise dans le traitement de sauvegarde du militaire qui a acquis la qualité d'agent de l'Etat par transfert.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 déc 2009 -12:04

Appartient à Conseil des ministres du 4 décembre 2009

## Marchés publics pour la Défense

Programme de modernisation de la flotte AWACS et programme de consolidation pour les frégates multifonctionnelles

Programme de modernisation de la flotte AWACS et programme de consolidation pour les frégates multifonctionnelles

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la tranche 2009 du plan minimum urgent d'investissements urgents en matériel pour la défense et la sécurité.

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Défense Pieter de Crem à conclure le quatrième programme de modernisation (*Follow-On Upgrade Programme*) de la flotte des avions AWACS, par le biais du protocole d'accord conclu entre les pays NAPMO (*NATO Airborne Early Warning and Control Program Management Organisation*).

Le Conseil des ministres a également autorisé le ministre de la Défense à conclure un programme de consolidation pour les frégates multifonctionnelles de la composante maritime, par le biais de la convention belgo-néerlandaise BENESAM.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>

04 déc 2009 -12:04

Appartient à [Conseil des ministres du 4 décembre 2009](#)

## Services publics fédéraux de programmation

Maintien des quatre services publics fédéraux de programmation

Maintien des quatre services publics fédéraux de programmation

A la suite de l'installation du nouveau gouvernement, le Conseil des ministres a confirmé le maintien de trois services publics fédéraux de programmation :

- le SPP Politique scientifique
- le SPP Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté et Economie sociale
- le SPP Développement durable

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 déc 2009 -12:04

Appartient à Conseil des ministres du 4 décembre 2009

## Gaz à effet de serre

### Evaluation de la politique fédérale d'achat de crédits d'émission

### Evaluation de la politique fédérale d'achat de crédits d'émission

Sur présentation de M. Paul Magonette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a pris acte de l'évaluation semestrielle des actions entreprises dans le cadre de la politique fédérale d'acquisition de crédits d'émission. Cette évaluation comporte également un aperçu des dépenses déjà effectuées ainsi qu'une estimation des dépenses à réaliser dans les années à venir.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magonette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magonette.belgium.be>

04 déc 2009 -12:04

Appartient à Conseil des ministres du 4 décembre 2009

## Impôts régionaux

Transfert de membres du personnel du SPF Finances au Gouvernement wallon

Transfert de membres du personnel du SPF Finances au Gouvernement wallon

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui reprend la liste des membres du personnel du SPF Finances transférés au Gouvernement wallon, dans le cadre de la perception des impôts régionaux.

L'article 5, § 3 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions prévoit en effet que les Régions peuvent décider d'assurer elles-mêmes la perception des impôts régionaux. Le cas échéant, une dotation à charge du budget du SPF Finances lui sera versée, à la condition que cette Région intègre dans son administration le personnel des services concernés du SPF Finances. Cette dotation correspond au prix de revient du service des impôts régionaux, pour la Région concernée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

04 déc 2009 -12:04

Appartient à [Conseil des ministres du 4 décembre 2009](#)

## Diplomatie préventive

### Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

#### Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé le financement d'initiatives et d'interventions de la Belgique en matière de diplomatie préventive :

#### I. Développement des capacités et renforcement de la société civile - Kosovo Property Agency (KPA) - Kosovo

Les objectifs de ce projet sont entre autres de fournir un mécanisme efficace et rapide de résolution du contentieux sur les propriétés privées (habitations, terres agricoles ou commerces) résultant du conflit armé de 1998-1999 ; de rendre leur droit de propriété aux personnes déplacées par le conflit et qui n'ont pas encore pu regagner leur propriété ; de fournir à l'agence cadastrale kosovare des informations fiables. Le subside demandé contribuera au financement pour une durée de 12 mois.

#### II. Développement des capacités et renforcement de la société civile - UNDP Thaïlande - Southern Thailand Empowerment and Participation (STEP) - Thaïlande

La situation politique en Thaïlande reste généralement difficile, avec de sérieuses tensions. Le gouvernement parvient cependant petit à petit à restaurer la stabilité même si elle reste précaire. Au niveau des trois provinces du sud du pays, témoins depuis janvier 2004 de graves incidents, le gouvernement a adopté depuis décembre 2008 une nouvelle approche. Il souhaite mettre fin au plus vite à l'état d'urgence et rendre le pouvoir aux autorités civiles. Le gouvernement veut également relancer le développement économique de la région. Si une solution au conflit prendra du temps, le gouvernement est déterminé à reconnaître les spécificités de la région et à adapter sa politique en vue d'une normalisation de la situation. L'objectif global de ce projet est de répondre à la situation de violence rencontrée dans le sud en se reposant sur deux stratégies :

- renforcer les peuples et communautés dans le processus de gouvernance ;
- améliorer les mécanismes de réponse des autorités aux attentes des communautés et de prise en charge de la situation conflictuelle.

Le subside demandé contribuera au financement pour une durée de 24 mois.

### III. Lutte contre les mines anti-personnel - Handicap International - RDC

Handicap International est actif depuis plusieurs années en RDC dans le cadre de la lutte contre les mines anti-personnel. Dans le courant de cette année, Handicap International a demandé soutien financier pour les activités suivantes :

- la collecte de données sur la problématique des mines terrestres, les munitions non-explosées et les populations touchées ;
- le déminage d'environ 50 zones ;
- la sensibilisation de la population (environ 15.000 personnes), principalement les femmes et les enfants.

Le projet prévoit le désengagement progressif d'Handicap International sur le terrain. Dès lors, HI envisage le renforcement des capacités des ONG locales et de soutenir la création d'un "point focal national de lutte anti-mines" (PNFLAM). Le subside demandé contribuera au financement pour une durée de 18 mois.

### IV. Construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs - Netherlands Institute for Municipality Democracy - NIMD "The electoral role of political parties in Burundi" - Burundi

Les élections générales burundaises de juin 2010 seront cruciales pour ce pays. Le Netherlands Institute for Multiparty Democracy propose d'assister les partis politiques burundais à acquérir une stratégie de communication en harmonie avec le processus démocratique. Le résultat en sera la réalisation d'un programme de campagne électorale clair et détaillé. Grâce à divers ateliers de travail, les partis politiques apprendront à déterminer leur point de vue en relation avec les plus importants thèmes politiques généraux. Sur la base de cet exercice, les partis politiques - avec l'aide du NIMD - pourront communiquer leurs priorités politiques avec le grand public au travers de pamphlets, de spots radio ou de débats électoraux. Cette stratégie leur permettra de se positionner dans le paysage politique, d'aiguiser leur responsabilité et leur accessibilité. Dès lors le risque de tensions politiques diminuera en canalisant l'énergie émotionnelle dans une culture de débat de société et politique. Le subside demandé contribuera au financement pour une durée de 7 mois.

04 déc 2009 -12:04

Appartient à [Conseil des ministres du 4 décembre 2009](#)

## Plaques d'immatriculation au format européen

Autorisation de conclure une convention de concession pour la production, la distribution et la radiation des plaques d'immatriculation

Autorisation de conclure une convention de concession pour la production, la distribution et la radiation des plaques d'immatriculation

Le Conseil des ministres a autorisé le secrétaire d'Etat à la Mobilité Etienne Schouffe à conclure une convention de concession avec un partenaire privé pour la production, la distribution et la radiation des plaques d'immatriculation au format européen ainsi que pour l'expédition des certificats d'immatriculation, des avis de radiation et de toute autre correspondance. Cette autorisation fait suite à l'accord de principe du Conseil des ministres du [17 juillet 2009](#) pour l'introduction de la plaque d'immatriculation européenne en Belgique.

Les tâches principales du concessionnaire comprendront : une gestion efficace du stock dans un environnement sécurisé, la manipulation et le picking des plaques pour l'expédition, une livraison garantie en jour+1, la perception de la rétribution et le suivi de l'expédition ainsi que la radiation.

Les plaques d'immatriculation temporaires de courte durée continueront toutefois à être délivrées au guichet du SPF Mobilité et Transports. Le SPF reste responsable pour l'immatriculation des véhicules et la gestion des données. Seules les tâches d'exécution seront confiées au concessionnaire. Le concessionnaire demandera une indemnisation au client afin de couvrir ses frais. Ceux-ci n'entreront donc pas à charge du budget de l'autorité.

La fabrication de la plaque d'immatriculation fait partie de la convention de concession qui sera conclue. L'indemnisation qui sera demandée au client sera un des critères pour l'attribution de cette convention. Le Conseil des ministres a par ailleurs marqué son accord pour l'introduction d'une rétribution pour la plaque d'immatriculation européenne, dont le montant sera fixé par arrêté royal.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 déc 2009 -12:04

Appartient à Conseil des ministres du 4 décembre 2009

## Afghanistan

Envoi de deux militaires belges en Afghanistan, comme instructeurs à l'école de formation de l'armée afghane

Envoi de deux militaires belges en Afghanistan, comme instructeurs à l'école de formation de l'armée afghane

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé (\*) l'envoi de deux militaires belges en Afghanistan, comme instructeurs à l'école de formation de l'armée afghane de Mazar-e-Shariff, dans le cadre de l'appui à la reconstruction de l'armée afghane au profit de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS - ISAF).

Ces deux militaires seront engagés jusque fin 2010 sous le statut "engagement opérationnel - sous position engagement armé passif" (AR 03 - coefficient 4).

(\*) conformément à la décision du Conseil des ministres du 3 avril 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>

04 déc 2009 -12:04

Appartient à [Conseil des ministres du 4 décembre 2009](#)

## Commission interdépartementale pour le Développement durable

### Nomination des membres de la Commission interdépartementale pour le Développement durable

### Nomination des membres de la Commission interdépartementale pour le Développement durable

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui recompose la Commission interdépartementale pour le Développement durable, à la suite de l'installation du nouveau gouvernement.

Sont nommés membres au 1er décembre 2009 :

- Mme Davine Dujardin comme représentante du Premier ministre ;
- Mme Jihane Annane comme représentante du Vice-Premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles ;
- M. Pierre Du Ville comme représentant de la Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique ;
- M. Sven Vaneycken comme représentant du Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des réformes institutionnelles ;
- M. Nicolas De Coster comme représentant de la Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Egalité des Chances ;
- Mme Nele Roobrouck comme représentante du Vice-Premier ministre et ministre du Budget ;
- M. Renaud Gosselin comme représentant du ministre des pensions et des Grandes villes ;
- Mme Leen Bogaerts comme représentante du ministre de la Justice ;
- M. Pierre-Jean Delvoye comme représentant de la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique ;
- M. Tim Van Belleghem comme représentant du ministre de la Défense ;
- M. Cédric van de Walle comme représentant du ministre du Climat et de l'Energie ;
- M. Wim Schaerlaekens comme représentant du ministre de la Coopération au développement ;
- M. Geert Dewulf comme représentant de la ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques ;
- M. Philip Naert comme représentant du ministre pour l'Entreprise et la Simplification ;
- M. Eugene Dimmock comme représentant de la ministre de l'Intérieur ;

- M. Marc Roman comme représentant du secrétaire d'Etat à la Mobilité ;
- M. Bert Meulemans comme représentant du secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte contre la fraude et secrétaire d'Etat adjoint au ministre de la Justice ;
- M. Emmanuel Degrevé comme représentant du secrétaire d'Etat à la Modernisation du SPF Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale ;
- M. François Roux comme représentant du secrétaire d'Etat aux Affaires européennes ;
- M. Sébastien Bastaits comme représentant du secrétaire d'Etat au Budget, secrétaire d'Etat à la Politique de migration et d'asile, secrétaire d'Etat à la Politique des familles et secrétaire d'Etat aux Institutions culturelles fédérales ;
- M. Bruno Lefebvre comme représentant du secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, chargé des Personnes handicapées ;
- M. Mohamed Lahlali comme représentant du secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté
- Mme Nadine Gouzée, comme représentante du Bureau fédéral du Plan.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>

04 déc 2009 -12:04

Appartient à Conseil des ministres du 4 décembre 2009

## Coperfin 2009 - Phase D

### Plan Coperfin de modernisation du SPF Finances

### Plan Coperfin de modernisation du SPF Finances

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a autorisé la publication d'un cahier de charges, la conclusion d'un contrat-cadre à l'appui de la réalisation de la nouvelle structure du SPF Finances ainsi que la poursuite de la mise en oeuvre du plan Coperfin 2009.

Cette autorisation va permettre au département d'obtenir le soutien nécessaire pour l'introduction d'une nouvelle structure organisationnelle et la transition vers la nouvelle structure juridique, pour la mise sur pied d'un système objectif de mesure de la charge de travail et pour l'accompagnement stratégique du personnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

04 déc 2009 -12:04

Appartient à [Conseil des ministres du 4 décembre 2009](#)

## Mécanisme de développement propre

### Partenariats en Chine dans le cadre de la politique d'achat fédérale

#### Partenariats en Chine dans le cadre de la politique d'achat fédérale

Le Conseil des ministres a décidé de donner mandat au ministre du Climat et de l'Energie Paul Magnette pour signer et exécuter l'accord de partenariat Mécanisme de développement propre (MDP) dans le cadre de la politique d'achat fédérale entre l'autorité fédérale et la Commission nationale chinoise pour la réforme et le développement, ainsi que le contrat de service entre l'autorité fédérale et Hunan Xiangke Clean Development Co. Ltd.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'achat déjà approuvée et précède donc la décision du Conseil des ministres du [10 juillet 2009](#) de geler le programme d'achat fédéral en attendant une négociation approfondie avec les Régions.

Le Conseil des ministres a en outre approuvé le projet d'arrêté royal portant octroi d'une contribution financière de 100.000 euros à Hunan Xiangke Clean Development Co. Ltd pour le renforcement de la capacité de promotion du développement durable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>

04 déc 2009 -12:04

Appartient à Conseil des ministres du 4 décembre 2009

## Régie des bâtiments

Résidence Palace (Bruxelles) - SPP Politique scientifique (Bruxelles) - SPF Intérieur (Louvain)

Résidence Palace (Bruxelles) - SPP Politique scientifique (Bruxelles) - SPF Intérieur (Louvain)

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure négociée avec l'association momentanée OSCO pour lui confier une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et assister la Régie des bâtiments dans sa mission de gestion de l'opération de construction du siège du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne au Résidence Palace, sis rue de la Loi 155 à Bruxelles.

Le Conseil des ministres a également chargé la Régie des bâtiments de prendre en location pour 9 ans l'immeuble "Platinum", sis avenue Louise 233 à 1050 Bruxelles, pour héberger et regrouper différents services du SPP Politique scientifique. La Régie des bâtiments a par ailleurs été chargée de faire réaliser les travaux de première installation.

Enfin, la Régie des bâtiments a été chargée de conclure un contrat pour la location de 31 emplacements de parking à la NV Parking Parkpoort pour les besoins du Centre d'information et de communication intégrée 100-101 du SPF Intérieur à Louvain.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>